
CARTE NATIONALE D'IDENTITE

ENFANT

PRENDRE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIREMENT POUR LA DEMANDE ET LA REMISE (Mairie de Morez : 03 84 33 10 11)

La présence du représentant légal et de l'enfant est obligatoire lors du dépôt du dossier.

La présence de l'enfant de plus de 12 ans est obligatoire lors de la remise de la carte d'identité

Vous devez apporter :

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an)
- Carte d'identité du parent marié ou des deux parents en cas de vie maritale
- Jugement de divorce
- Remplir un CERFA
ou faire pré-demande en ligne <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
(sauf si vous possédez un passeport biométrique
Possible de faire la pré-demande à votre mairie de domicile ou à la
Maison des Services à Morez
- Ancienne carte d'identité
- En cas de 1^{ère} demande ou en cas de perte :
 - Copie intégrale de l'acte de naissance
 - ou Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- En cas de perte, Timbre fiscal à 25 Euros et déclaration de perte
- Empreinte à partir de 12 ans